

## REFUS DU MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT A UNE AUTORISATION **DE TRAVAUX POUR UN E.R.P**

CADRE 1: DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

déposée le 28/08/2024

par: UNIVERSITE ROUEN NORMANDIE demeurant à : 1 rue Thomas Becket 76130 MONT SAINT AIGNAN

représenté par : Monsieur Laurent YON

pour : Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité sur un terrain sis à : 4 boulevard Siegfried à Mont-Saint-Aignan

AUTORISATION DE CONSTRUIRE n° AT 076 451 24 00034 2024.1867

Parcelles concernées :

## **LE MAIRE**

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sus-visée (cadre 1),

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 161-1, L 122-3, R 162-8 à R 162-13, R 164-1 à R 164-5, R 122-10 à R 122-13, et R 143-1 à R 143-21,

Vu le décret n°95-60 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'avis défavorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du

Vu l'avis défavorable du préfet de la Seine-Maritime en date du 24/10/2024 sur le demande de dérogation,

## ARRÊTE

Article unique : les travaux ne sont pas autorisés.

La présente décision est exécutoire à compter de sa réception.

le 12/11/2024

pour le maire et par délégation

**Bertrand CAMILLERAPP** 

adjoint au maire chargé de l'urbanisme

et du patrimoine

